

# La gazette de Saint-Michel-de-Lanès

Chers concitoyens,

En ce milieu de l'année 2019 il m'est agréable de voir que la vie communale garde son dynamisme. Associations diverses, comité des fêtes, équipe municipale et citoyens bénévoles contribuent à animer notre commune : patrimoine, festivités pour les enfants, vide-greniers, fête locale, village fleuri, commerçants, employés municipaux. Cet effort collectif est un point positif pour notre petite commune qui peut s'enorgueillir de cette vitalité.

Pour l'année à venir des travaux sont en cours : des chemins vont être refaits Rue de La Fontaine, à l'Arcagne et au Plô, d'autres l'ont déjà été. Je salue à ce propos le travail constant des employés municipaux dans tous les domaines.

J'aurai un mot aussi pour nos commerçants, William et Fred à l'épicerie, M<sup>me</sup> Pisani au restaurant qui contribuent par leur entrain à maintenir dans la commune une animation salubre dans un territoire oublié.

Un mot sur les européennes qui se singularisent par des chiffres différents de ceux du pays avec une participation de plus de 60%, supérieure de 10% à la moyenne nationale, où le RN n'a pris que la seconde place et où le vote LR talonne celui de LREM.

Seul un point reste négatif : les incivilités constantes et répétées en ce qui concerne le tri collectif. Des pneus, des réfrigérateurs, des déchets verts ont été trop fréquemment abandonnés à côté des containers. Désormais les employés municipaux ne nettoieront plus ces ordures qui doivent être apportées, pour les déchets verts, à la benne posée toutes les semaines au Pontignol, et pour les autres à la déchetterie de Salles. Ces services sont gratuits et je ne comprends pas les raisons de ce laisser-aller malsain et insalubre. Faudra-t-il en venir à la pose de caméras de surveillance ?

Je vous donne rendez-vous pour les prochaines activités : concerts le 3 août, le 21 septembre et en novembre, fête locale fin septembre et plantation de plantes grimpantes en novembre également.

Bon été à tous.

Thierry Lèguevaques

DANS CE NUMERO	
Edito du maire	1
Vente du presbytère	2
Village fleuri	2
Travaux	2
La MAM	2
Comité des fêtes	3
La Maréla	3
Les amis de l'ogive	3
Les déchets	4
Le saviez-vous ?	4

Mairie de Saint-  
Michel-de-Lanès  
Place de la Mairie  
11410

Tel : [04 68 60 30 87](tel:0468603087)

Site internet :

[www.saint-michel-  
de-lanes.fr](http://www.saint-michel-de-lanes.fr)

Lundi 14h/18h,  
mardi 9h/12h et  
vendredi 14h/18h

## Vente du presbytère

La mairie s'est dessaisie du presbytère. Après l'affichage réglementaire demandant aux candidats à l'acquisition de se faire connaître et la possibilité offerte à tous de consulter la promesse de vente pendant deux mois supplémentaires, le bâtiment a été vendu 120 000,00 €, estimation la plus haute donnée par les agences immobilières interrogées.

Tous les documents concernant cette opération sont consultables à la Mairie.

## Village fleuri



La campagne de fleurissement du village vient de connaître un coup d'accélérateur. En effet lors de plusieurs réunions tenues en janvier, avril, juin et encore le 25 juillet de cette année les habitants souhaitant installer des plantes grimpantes devant leurs façades se sont fait connaître.

Ils ont pu choisir les fleurs qu'ils souhaitaient voir décorer leurs maisons ainsi que les supports sur lesquels elles se développeront.

Désormais les employés de mairie vont réaliser et implanter les supports nécessaires. La plantation des arbustes et grimpantes se fera au cours du mois de novembre. Les habitants du village seront invités à participer à cet événement qui prendra un caractère festif.



## Travaux

Le chemin de la Pujole a été entièrement refait ce mois-ci. Les fossés anciens ont été approfondis et de nouveaux fossés créés afin de faciliter la circulation des eaux pluviales hors de la chaussée. Le total des travaux s'élève à 20 000,00 €

Les travaux de voirie se poursuivront début septembre par la réfection du chemin de l'Arcagne victime fréquente des grands orages. Il s'agira d'une opération lourde de restructuration des terrains en amont de la route et de la réfection de celle-ci.



Le talus à l'entrée du lotissement des Castagnes a été aménagé au printemps.

Comme on peut le constater un gros chantier est en cours de réalisation dans le village, rue de la Fontaine. A ce jour, la plupart des réseaux ont été achevés et les raccordements des compteurs également. Seul le pluvial reste à faire. Une fois celui-ci terminé, les trottoirs seront réalisés. Le parking prévu au bout de la rue sera engravé en suivant afin de permettre aux habitants de la rue de garer leurs véhicules. Ensuite la rue sera décaissée et refaite. La fin des travaux est prévue pour 2020.



## La MAM

Durant cette année, les enfants accueillis ont pu participer à différentes activités, sorties (Goûter de Noël, chasse aux œufs de pâques, promenade, bibliothèque, anniversaires, atelier cuisine...), mais avant tout ces enfants ont pu grandir dans un environnement bienveillant primordial pour leur bon développement.

L'année 2018 -2019 se termine, avec le départ de 7 enfants que nous avons accompagnés et qui sont fin prêts pour la rentrée à l'école.





### Comité des fêtes

Cette année le comité des fêtes a voulu offrir une nouvelle manifestation à son agenda. Il a donc lancé la première édition de la soirée de la SAINT-PATRICK le 16 mars dernier. Au programme, repas froid, dégustation de différentes bières, le tout animé par Marc'sax et Pouchyne. Comme tout début, nous n'avons pas eu foule mais un public doté d'une belle énergie avec une grande participation au karaoké ainsi que sur la piste de danse. Ce fut un grand moment de rigolade et nous en garderons de très bons souvenirs.

Nous avons ensuite réitéré pour la 3<sup>e</sup> fois notre vide grenier du mois de mai qui ne cesse de grandir. Malgré le mauvais temps, nous avons eu plus de visiteurs qu'espéré. Un événement qui sera donc bénéfique pour le comité.

Pour finir, dernièrement, la 30<sup>e</sup> édition de notre foire d'été a eu lieu le dimanche 21 juillet. Sous ce soleil, la foule s'était déplacée à Saint-Michel-de-Lanès pour brocanter. Comme à son habitude, le comité a assuré la restauration du midi et a servi une belle entrecôte pour les participants au repas qui s'est déroulé plus tard en soirée.



Nous tenons à remercier toutes les personnes ayant participé à nos différentes manifestations qui permettent au comité de garder son dynamisme.

Un grand merci à tous les bénévoles qui prennent sur leur temps libre pour que ces événements puissent être réalisés.

Nous vous rappelons les dates de notre fête locale qui se déroulera les 27, 28 et 29 septembre. Au programme, disco-mobile Machprod, Folio Fajardo (trio de gypsy), et les orchestres No Name et Solenzara. Sans oublier notre feu d'artifice du samedi soir.

### La Marèla

3<sup>e</sup> édition et nouvelle réussite pour la journée « Zic & Move », organisée le 8 juin dernier par l'association La Marèla avec le soutien de la municipalité.



Au menu, un dosage entre activités ludiques, sportives et musicales, qui a cette année encore attiré un large public. Nouveautés de cette édition : les concours de lancer de bûches et de crachat de noyaux d'olives se sont taillés un franc succès ! Et dans la soirée le groupe Whoograss et ses harmonies Western Swing - Bluegrass ont joliment prolongé la fête !



L'association La Marèla remercie chaleureusement les bénévoles sans qui cet événement ne pourrait pas être organisé et vous donne rendez-vous à l'automne pour une nouvelle fête de saison.

### Amis de l'orgue

L'association des amis de l'orgue poursuit sa campagne en faveur de la restauration de l'orgue. Dans ce but ont été organisés plusieurs concerts et d'autres sont prévus dans les semaines à venir. Au mois de février a eu lieu le concert de musique baroque de l'ensemble Vita Brevis au cours duquel ont été interprétées des œuvres de Schütz, Vivaldi, Haendel.

Les 3 et 5 mai s'est tenu le festival *Music'en mai*. A la halle le 3 mai Christine Dargent, Emmanuelle Germain et Marie-France Calmels, accompagnées au piano par Simon Siaud ont chanté des airs d'opérettes de Pauline Viardot, Lecocq et Offenbach. Le 5 mai l'orchestre *La corde à mi* a interprété dans l'église la version intégrale du *Stabat Mater* de Pergolèse



Dans les mois à venir auront lieu trois autres concerts : le 3 août, sous l'égide de la Fondation du Patrimoine, aura lieu à l'église à 18h00 un concert donné par Philippe Mouratoglou guitariste et Ariane Wolhuter, soprano. Il interpréteront des œuvres de Purcell, Bizet, de Falla, Bogdanovic, Giuliani et Regondi.

Le 21 septembre l'orchestre *La corde à mi* sera de retour chez nous à l'occasion de la journée du Patrimoine ; le 30 novembre la chorale de Salles-sur-l'Hers, *Les tréteaux de Ré-gambert* se produira dans l'église.

A l'occasion de la journée du patrimoine le concert donné par l'ensemble *La corde à mi* sera précédé à 14h30 d'une visite de l'église et du village par Henri Pradalier. Rendez-vous à l'église à 14h30.



### Propreté !

La propreté de notre village devrait être une priorité pour tous...Malheureusement, encore une fois, un rappel semble nécessaire au sujet des consignes de tri. Nous avons à notre disposition des containers de couleurs différentes sur lesquelles sont indiqués le contenu accepté.

Les déchets doivent être déposés dans les containers et non à coté.



**LES CONTAINERS MARRONS** : Sont là pour recevoir les sacs poubelles fermés et ne contenant que les déchets ménagers.

**DECHETTERIE** : pour ce qui concerne les cartons, ferrailles, appareils électriques, gravats, déchets verts, bois, encombrants non recyclables (machines électriques, meubles), déchets toxiques (batterie, huiles etc..), une déchetterie est à votre disposition à salles sur l'Hers

Si vous ne pouvez vous débarrasser de certains encombrants ou que vous avez un doute, **contactez votre mairie.**



La vie en collectivité nécessite le respect de certaines règles. Soyons des habitants responsables et soucieux de l'avenir de notre territoire. « Un village propre pour tous avec les efforts de tous.. ! »



### Le saviez-vous ?

Résumé de l'épisode précédent : En 1853 le projet d'installation de l'école de garçons et de filles est abandonné par la nouvelle municipalité. Une nouvelle solution est alors envisagée

#### LE PROJET DE MAIRIE-ÉCOLE DE 1853 ET SA RÉALISATION

Dès le 16 janvier 1853 le nouveau maire, Charles Fraïsse, fait remarquer qu'il y aurait lieu d'agrandir le champ de foire et qu'une occasion se présente d'acquérir à cet effet pour la somme de 5 000 francs (12 650 €) un terrain de 62 a 60 ca (section A n° 439) appartenant au comte Raymond de Lasbordes.

A cette occasion, dit-il, on pourrait construire sur ce terrain une nouvelle école pour les garçons et les filles car le projet de transformer en école la maison du sieur Palencade est obsolète.

Le 30 janvier suivant le maire propose de vendre un terrain labourable propriété de la commune au lieu dit Lalanne (section B n° 621) d'une superficie de 57 a 90 ca et une « maison adjacente au presbytère » (section B n° 1070), en vue de payer l'achat du terrain de Raymond de Lasbordes.

Où se situaient ces différents immeubles ? La consultation du cadastre napoléonien révèle que « la maison adjacente au presbytère » n'est autre que la vieille mairie délabrée, qui se situait au n° 11 de l'actuelle rue de l'église et que le terrain labourable propriété de la commune au lieu dit Lalanne était une mince lanière de terre longeant l'Hers en face l'Ayroule. Le terrain du comte de Lasbordes était situé à l'emplacement de notre mairie d'aujourd'hui et de l'espace vert qui la précède. La vente de la mairie délabrée contenait implicitement la nécessité de trouver un autre bâtiment pour abriter archives et salle du conseil.

Le 6 février 1853 l'expert nommé par le préfet évalue le prix du terrain du comte de Lasbordes à acquérir par la commune à 5 000 F. (12 650 € env.), celui du terrain communal à vendre à 1 200 F. (3 036 €) et celui de « la maison adjacente au presbytère » (en réalité le bâtiment de la mairie) à 800 F. (2 024 €).

La commune vote une imposition extraordinaire d'un montant de 3 000 F. (7 590 €) pour compléter la somme nécessaire à l'achat du terrain en question, lorsque, le 24 février, apparaît subrepticement dans les demandes de secours financiers faites par le conseil municipal au préfet, la mention de la construction d'une école pour les garçons et les filles **et d'une mairie.** C'est à partir de cette date que le sort de la mairie va être indissociablement mêlé à celui de l'école.

*A suivre...*